



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inserm**

La science pour la santé  
From science to health

Décision : DAJ2023-118

**LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE**

**Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié**  
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu le décret du 1<sup>er</sup> février 2023,**  
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée**  
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche  
médicale ;

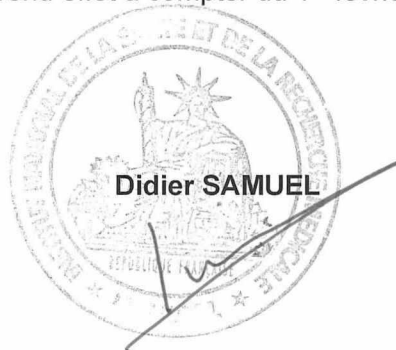
**Vu la décision n° 2005-268, modifiée**  
relative au Département des partenariats et des relations extérieures de l'Inserm ;

**Vu la décision 2018-282 du 1<sup>er</sup> octobre 2018**  
nommant Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des partenariats et des relations  
extérieures au sein de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale

**DECIDE :**

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elli CHATZOPOULOU, Directrice du Département des partenariats et des relations extérieures, délégation de signature est accordée par Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général de l'Inserm, à Madame Marie-Laure HAMON, nommée responsable du pôle « partenariats et politique de site » du Département des partenariats et des relations extérieures, afin de signer tous actes ou documents afférents aux attributions dudit pôle.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2023



**Didier SAMUEL**  
Président-directeur général de l'Inserm